

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS FONDATEURS - DISPENSE DE DÉSIGNATION D'UN
COMMISSAIRE AUX APPORTS**

ENTRE

Monsieur BALINGA Aristide, demeurant 17 rue de la Grande Borne – 91350 GRIGNY, né le 9/02/1973 à LOUDIMA (CONGO), de nationalité française, marié sous le régime de la communauté légale ;

Monsieur GOMA Emygène, demeurant 23 rue des Bordes – 77580 CRECY LA CHAPELLE, né le 16/01/1979 à NKAYI (CONGO), de nationalité française, marié sous contrat de mariage ;

Monsieur DOUNG Vann-Rith, demeurant 28 rue Clément Marot – 91130 RIS ORANGIS, né le 2/07/1979 à BATTAMBANG (CAMBODGE), de nationalité française, marié sous le régime de la communauté ;

Monsieur BENAVENT Alain, demeurant 41 rue Georges Méliès – 91700 SAINTE-GENEVIÈVE DES BOIS, né le 13/05/1985 à PARIS (FRANCE), de nationalité française, célibataire.

Seuls associés de la future société 4A GROUP société par actions simplifiée, au capital de 20 000 €, en cours de constitution, dont le siège est situé 45-47-49 rue de Monceau – 75008 PARIS.

Ci-après désignés collectivement les « associés fondateurs ».

Il est rappelé et exposé ce qui suit :

Le capital de la société par actions simplifiée sera en partie constitué par l'apport de 500 actions de la société par actions simplifiée AKTOR SECURITY CONSULTING immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 953 869 609 et détenue par Monsieur BENAVENT Alain.

Ces actions sont évaluées à 5.000 euros correspondant à la valeur du capital de la société.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Les associés fondateurs, constatant à l'unanimité,

- Qu'aucun des apports en nature ci-dessus décrits n'a une valeur supérieure à 30 000 €,
- Et que la valeur totale de l'ensemble des apports en nature n'excède pas la moitié du capital social.

Décident à l'unanimité, en application des dispositions des articles L.227-1 alinéa 3 et D.227-3 du Code de commerce, de ne pas recourir à un commissaire aux apports pour l'évaluation de ces apports.

La présente décision sera annexée aux statuts de la Société à constituer.

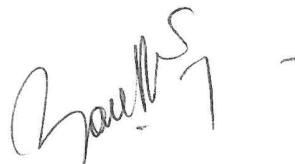
Fait à CROISSY BEAUBOURG

Le 22 octobre 2025

Monsieur GOMA Emygène

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'GOMA Emygène', enclosed within a rectangular box.

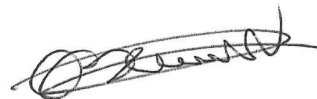
Monsieur BALINGA Aristide

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'BALINGA Aristide', enclosed within a rectangular box.

Monsieur DOUNG Vann-Rith

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DOUNG Vann-Rith', enclosed within a rectangular box.

Monsieur BENAVENT Alain

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BENAVENT Alain', enclosed within a rectangular box.